



Conseil d'établissement

Le 13 janvier 2026 – Gymnase pavillon Ste-Marie – 18h30

Procès-verbal de la rencontre

Personnes présentes :

Membres parents	Présence	Membres du personnel	Présence
Corinne Thériault-Beauchamp	X	Caroline Durand, enseignante	X
Danielle Njike	X	Véronique Blackburn, enseignante	X
Nathalie Ardoin	X	Nadia-Isabelle Coderre, enseignante	X
Émilie Lafleur	X	Substitut enseignante	
Jessica Comeau Audigé	X	Anne-Gabrielle Malo, professionnelle	ABS
Alexina Meunier	ABS	Joanie Belley, responsable du service de garde	ABS
Substitut		Marie-Christine Hivon, direction	X
Substitut		Andréanne Bordeleau, DA	X
Audrée Laroche, présidente OPP	ABS	Annie-Kim Gravel, DA intérimaire	X

* *Quorum : Majorité des membres (7 membres) dont la moitié des parents (3 parents).
Il est à noter que la présidente de l'OPP ne fait pas partie du quorum.*

La direction est la présidente du conseil d'établissement souhaite la bienvenue à madame Annie-Kim Gravel, direction adjointe intérimaire.

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour. —————>

CE-027-130126

Madame Caroline Durand propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point de la direction 4.8 : CNESST.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 4 novembre 2025. —————>

CE-028-130126

Madame Nadia-Isabelle Coderre propose d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité

3.Parole au public

Personne ne se prévaut de ce droit.

4. Points de la direction

4.1 Critères de sélection d'une direction d'établissement

CE-029-130126

En conformité avec les articles 79 et 96,8 de la section II de la Loi sur l'instruction publique concernant les objets de consultation du Centre de services scolaire auprès du conseil d'établissement, la direction de l'école informe les membres du C.E. que la direction générale du Centre de services scolaire des Samares souhaite recevoir les critères de sélection que les membres souhaiteraient voir considérés dans l'éventualité du choix d'une nouvelle direction d'école primaire et/ou secondaire. La direction présente aux membres les critères retenus l'année précédente et invite à une consultation à huis clos.

Les critères retenus sont les suivants :

1. Stabilité au niveau de l'équipe de direction.
2. Posséder une connaissance approfondie du programme pédagogique de même que la politique en adaptation scolaire pour aider l'élève handicapé ou en difficulté, l'enfant présentant des problèmes d'adaptation, d'apprentissage et de comportement;
3. Être un bon communicateur, respectueux des individus, sensible au choc culturel des nouveaux arrivants et rassembleur avec tous les acteurs du milieu;
4. Posséder de bonnes aptitudes en gestion, en pédagogie, en gestion du personnel, en planification et en administration, pour assurer la valorisation et la rétention de l'équipe école ;
5. Personne proactive et ouverte aux nouveautés pédagogiques ;
6. Être en recherche constante de solutions dans le meilleur intérêt des élèves en partenariat avec les différents intervenants du réseau scolaire primaire interne et des partenaires externes;
7. Avoir une bonne connaissance du climat scolaire au niveau de la violence et de l'intimidation ;
8. Favoriser la coopération et la concertation entre les parents, les élèves et le personnel, ainsi que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire;
9. Être familier avec les classes multiprogrammes, spécialisées (TSA) et l'ordre d'enseignement préscolaire et primaire; avoir le désir de développer le potentiel des élèves via les classes à volet particulier;
10. Faire preuve d'ouverture, de tolérance et de transparence;
11. Posséder un équilibre adéquat entre la souplesse et la fermeté dans ses actions et la gérance des conflits;
12. Avoir une bonne capacité d'adaptation afin d'agir rapidement dans le meilleur intérêt de l'élève et des intervenants;

13. Posséder une expérience avec des clientèles spécifiques à l'école des Mésanges (nouveaux arrivants, autochtones, milieu défavorisé.)
14. Assurer une communication présente, claire, respectueuse et transparente dans le but de favoriser la collaboration entre les membres de l'équipe école.

Madame Corinne Thériault-Beauchamp propose de retenir les critères ci-haut pour la sélection d'une direction d'école.

Approuvé à l'unanimité

4.2 Semaine de la persévérance scolaire

La direction informe les membres de la tenue de la semaine de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026 prochain.

Des enseignants qui accompagnent, des parents qui félicitent, des employeurs qui soutiennent, des amis qui écoutent ou encore des entraîneurs qui motivent : tous ces petits gestes du quotidien ont un impact positif sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes.

Les activités suivantes auront lieu dans nos deux pavillons.

- Publication Facebook.
- L'école sera décorée de ballons et de fanions verts.
- Remise de certificats de la persévérance.
- Jeudi : Journée on porte du VERT.
- Valorisation de certains élèves persévérants avec leur photo et ce en quoi ils persèverent affichés dans nos deux pavillons.
- Mur de la persévérance.
- Collation spéciale.

4.3 Semaine d'inscriptions

La direction informe les membres que la tenue de la semaine d'inscription se tiendra également du 9 au 13 février 2026. Les réinscriptions pour les élèves de première à 6^e année se fera via le portail Mozaïk par les parents.

Pour les nouvelles inscriptions de Passe-Partout et pour le préscolaire, l'inscription se fera en présentiel au pavillon Ste-Marie avec le certificat de l'état civil (grand format) l'enfant, ainsi que le dernier bulletin complété s'il fréquente l'école en 2025-2026. Nous proposons d'ouvrir le mardi 10 février en soirée de 16h00 à 18h00 afin de permettre une plage horaire facilitante aux parents qui travaillent.

4.4 Semaine du personnel de l'école des Mésanges

Du 1^{er} au 7 février se tiendra la semaine du personnel de l'école des Mésanges.

4.5 Critères de sélection du bain linguistique 2026-2027

La direction présente les critères de sélection qui seront utilisés pour les sélections des candidats qui souhaitent s'inscrire au bain linguistique. (Document remis).

4.6 Répartition du temps d'enseignement 2026-2027

CE-030-130126

En conformité avec l'article 86, la direction présente la répartition du temps d'enseignement des spécialistes pour l'année 2026-2027. La direction propose le statut quo pour l'année à venir, suite à une consultation du personnel enseignant.

Il est souligné par des parents qu'il est intéressant que les titulaires du préscolaire sortent à l'extérieur le mercredi et jouent dehors.

Il est proposé par madame Corinne Thériault-Beauchamp d'approuver le temps d'enseignement pour l'année 2026-2027.

Approuvé à l'unanimité

4.7 Carnaval – Utilisation du fonds 9

CE-031-130126

L'équipe de direction informe les membres du CE de la tenue d'un carnaval le 27 février prochain. Le comité propose de faire des tirages de matériel hivernal (soucoupes et tapis de neige et/ou autres articles permettant aux enfants de jouer à l'extérieur.

Puisque les sorties scolaires ne sont pas retenues cette année et que nous souhaitons miser sur les activités à l'école, il est proposé que les achats puissent se faire via le fonds 9.

Il est proposé par madame Émilie Lafleur d'utiliser le fonds 9 pour les achats en lien avec le carnaval.

Approuvé à l'unanimité

4.8 CNESST

La direction informe les membres du conseil d'établissement que deux inspecteurs de la CNESST se sont présentés au pavillon Christ-Roi en lien avec les déclarations d'incident/accident en lien avec la violence, faites par les travailleurs. Des dérogations ont été émises. Les moyens sont mis en place par l'équipe de direction pour les deux pavillons, en collaboration avec les ressources humaines et les ressources matérielles du Centre de services scolaire des Samares. Les enquêteurs devraient également se présenter au pavillon Ste-Marie dans les prochaines semaines.

La direction rassure les membres en mentionnant que la situation est prise en charge sérieusement et qu'une mobilisation a été demandée aux membres du personnel.

La direction mentionne qu'elle souhaite envoyer un communiqué aux parents, afin qu'ils puissent sensibiliser leurs enfants en lien avec la civilité.

5. Points d'information

5.1 Comité de parents (I)

(5 min.)

Il est indiqué qu'une rencontre du comité de parents a eu lieu avant la période des fêtes et qu'une autre est prévue le lendemain de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Les travaux des sous-comités sont présentés. Trois sous-comités sont actifs depuis trois ans : Formation, Rayonnement et Bourses – Projets-école. Une formation portant sur les plans d'intervention s'est tenue

en novembre dernier et une autre est prévue au printemps. Le programme Bourses – Projet-école permettra, pour une troisième année consécutive, l’octroi de bourses totalisant jusqu’à 5 000 \$ à des écoles ayant soumis un projet entre la fin janvier et la fin février. Les lauréats seront annoncés après la semaine de relâche.

Corinne invite le personnel enseignant et la direction à surveiller leurs courriels pour l’invitation et du formulaire de dépôt de projet.

5.2 Correspondance (I) (5 min.)

5.3 Service de garde (I) (5 min.)

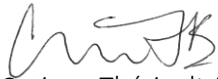
6. **Prochaine rencontre** : le mardi 17 février à 18h30 au pavillon Ste-Marie.

7. **Levée de l’assemblée**

CE-032-130126

Madame Corinne Thériault-Beauchamp propose la levée de l’assemblée, il est 20h00.

Approuvé à l’unanimité



Corinne Thériault-Beauchamp, présidente



Marie-Christine Hivon, direction